

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 11 juillet 2022

Date d'affichage : 20 juillet 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Carine MOULY-MESAGLIO, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, et Claude NEREAU

Etait excusés : Sophie BRODUT, Nathalie CHATEFAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Lionel NORMANDIN et Gaëtan BUREAU

Etait absent : Marc LIONARD

Madame Ghislaine GUILLEMAIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : **Prise en charge par la commune d'aides directes à des particuliers**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite prendre en charge certaines aides ou secours directs à des particuliers (aide alimentaire, prise en charge de frais divers, ...) pour un montant maximum de 5 000,00 euros/an maximum.

En effet, le contexte actuel demande que les communes apportent leurs aides en accueillant des personnes et le budget du CCAS ne permet pas de supporter toutes les dépenses liées à ces accueils ou besoins d'aides aux personnes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **De valider** que la commune prenne en charge certaines aides ou secours directs à des particuliers (aide alimentaires, frais divers, ...) pour un montant maximum annuel de 5 000,00 euros,
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tout acte permettant chaque versement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

